

PIECES A JOINDRE ET MODALITES D'INSCRIPTION **AUX ACCUEILS LOISIRS PERISCOLAIRES**

- ✓ Ramener la fiche de renseignements complétée et le règlement des Accueils de Loisirs Péricolaires signé au bureau ALP, 17 rue Jules Ferry ou dans la boîte aux lettres TAP, à la même adresse.
- ✓ Photocopie des vaccinations à jour
- ✓ Fiche sanitaire de liaison complétée
- ✓ Attestation d'assurance
- ✓ Une copie de l'avis d'imposition ou de non imposition.
- ✓ Les fiches de réservations aux temps d'accueils du matin et du soir sont à venir récupérer dans les locaux de l'école maternelle et / ou au bureau ALP 17 rue Jules Ferry.

Spécifique TAP

- ✓ Consulter le planning des activités proposées puis demander à l'enfant de faire son choix (Pour le bon fonctionnement des ateliers, il est important que l'inscription soit un réel désir de l'enfant)
- ✓ Indiquer les préférences de l'enfant en numérotant les activités de 1 à 3.
- ✓ Ramener le planning des activités choisies à la directrice des ALP ou déposer ces documents dans la boîte aux lettres "TAP", au 17 rue Jules Ferry, avant la date indiquée sur le planning.
- ✓ Les listes des enfants inscrits aux TAP seront affichées sur le panneau TAP, au 17 rue Jules Ferry. Y seront précisés le nom de l'activité, le lieu et le jour.
- ✓ Les inscriptions dont le dossier est incomplet ou rendues hors délai ne seront pas prises en compte.

Si l'enfant n'est pas inscrit à l'ALAE, sa famille viendra le récupérer à la fin de l'activité (17h15) sur le lieu de celle-ci. En cas de retard, dès 17h20, l'enfant sera automatiquement accompagné par le personnel jusqu'à l'ALAE (service payant).

COUPON A REMETTRE A L'ALP

Je soussigné, Madame, Monsieur,

Tuteurs légaux de(s) enfant(s)

Nom et prénom de l'enfant :

Nom et prénom de l'enfant :

Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'ALP

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DU VILLAGE DE SAINT JEAN DE FOS

L'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) est un service municipal agréé par le Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Il assure, pendant les jours scolaires, l'accueil des enfants de l'école maternelle et élémentaire, le matin, le midi et le soir après la classe.

Sa mission est d'offrir aux enfants des activités de détente et de loisirs tout en garantissant leur sécurité physique, affective et morale.

ORGANISATION GENERALE ALP

Condition d'admission :

L'ALP s'adresse à tous les enfants scolarisés dans une des deux écoles de la commune.

Lieu d'accueil pour tous les enfants : Ecole Maternelle Publique, 280 avenue Pierre Razimbaud 34150 saint Jean de Fos.

Conditions d'inscription :

Un dossier d'inscription devra être rempli. Les enfants ne seront pas admis aux différents accueils sans ce dossier complété et déposé au préalable à la responsable du service.

Les temps d'accueils, excepté les Temps d'Activité Périscolaire (TAP), feront l'objet d'une facturation.

Pour le respect des exigences d'encadrement, la réservation de l'accueil du matin, du soir ainsi que des TAP sont obligatoire.

Deux grilles devront être remplies et remises aux responsables.

Pour la grille des accueils du matin et du soir, 15 jours avant le début de chaque période de vacances.

Les inscriptions se font par période de vacances à vacances.

Période 1 : de septembre aux vacances d'automne

Période 2 : des vacances d'automne aux vacances de Noël

Période 3 : de janvier aux vacances d'hiver

Période 4 : des vacances d'hiver aux vacances de printemps

Période 5 : des vacances de printemps au mois de juillet

Pour la grille des TAP, celle-ci doit être remise les vendredis précédents les vacances scolaires.

Jours et heures de fonctionnement :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30-8H50 ACCUEIL ALAE	7H30-8H50 ACCUEIL ALAE	7H30-8H40 ACCUEIL ALAE	7H30-8H50 ACCUEIL ALAE	7H30-8H50 ACCUEIL ALAE
9H00 - 12H00 CLASSE	9H00 - 12H00 CLASSE	8H50 - 11H50 CLASSE	9H00 - 12H00 CLASSE	9H00 - 12H00 CLASSE
12H00-14H CANTINE	12H00-14H CANTINE	11H50-14H CANTINE	12H00-14H CANTINE	12H00-14H CANTINE
14H00-16H15 CLASSE	14H00-16H15 CLASSE	13H30-18H30	14H00-16H15 CLASSE	14H00-16H15 CLASSE
16H15-17H15 TAP	16H15-17H15 TAP	ACCUEIL ALSH	16H15-17H15 TAP	16H15-18h30 ACCUEIL
17H15-18H30 ACCUEIL ALAE	17H15-18H30 ACCUEIL ALAE		17H15-18H30 ACCUEIL ALAE	ALAE

Le respect des horaires du soir est impératif. Le non respect de ces horaires par les familles pourra engendrer un refus d'admission des enfants sur la structure.

TEMPS D'ACCUEIL MATIN, CANTINE ET SOIR

Prix et facturation :

La participation financière des parents est basée sur les revenus déclarés avant abattement et la situation familiale du foyer fiscal auquel est rattaché l'enfant. Les tranches de revenus retenues, votées en Conseil Municipal (séance du 28 avril 2011) sont les suivantes :

		MATIN SOIR	OU MATIN SOIR	ET VEN 17H15- 16H15
TRANCHE 1	Revenus mensuels inférieurs à 1500€	2€	2.70€	0.40€
TRANCHE 2	Revenus mensuels compris entre 1500€ et 1800€	2.40€	3.30€	0.50€
TRANCHE 3	Revenus mensuels égaux et supérieurs à 1800€	2.80€	3.90€	0.60€

Les factures seront adressées aux responsables légaux à chaque période. A réception de l'avis correspondant, le montant doit être réglé par chèque à l'ordre du trésor public dans les délais impartis.

Le paiement doit être remis aux responsables de ce service ou envoyé à l'adresse suivante : ALP 17 rue Jules Ferry 34150 Saint Jean de Fos.

Tout paiement en dehors des délais de règlement pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive de l'enfant. Tout accueil commencé est dû en totalité.

La pause méridienne :

Pour la cantine, la vente des tickets s'effectue en mairie les lundis et mercredis de 8h à 11h45. En dehors de ces jours, aucun ticket ne pourra être vendu et aucune dérogation ne sera accordée. Le carnet de 10 tickets coûte 35€.

Les responsables légaux sont tenus de remettre à leur enfant le ticket en y inscrivant son nom, son prénom, sa classe et la date. Les tickets doivent être déposés le matin avant 9h :

- aux Ecoles publiques, dans les boîtes aux lettres des halls respectifs de la maternelle et de l'école élémentaire.
- à l'Ecole St Geniès (à Audrey).

L'admission d'un enfant sans ticket doit rester exceptionnelle et les parents devront remettre dès le lendemain le ticket dû.

Les menus sont affichés aux écoles et à la cantine.

Les enfants des deux écoles sont pris en charge à 12h par le personnel municipal de 11h50, dans les mêmes conditions le mercredi.

Les enfants doivent se présenter à table dans une tenue correcte, l'hygiène étant essentielle dans la vie scolaire des enfants.

Politesse et amabilité sont indispensables à la vie en communauté et le temps du repas doit être source de calme et de plaisir.

Tout comportement, geste ou parole, qui traduirait, de la part du personnel, indifférence ou mépris à l'égard de l'enfant ou de sa famille est strictement proscrit.

Le personnel doit exiger des enfants qu'ils respectent la plus élémentaire des corrections en toutes circonstances. Les manquements à leur tenue au cours du repas ou des jeux et toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres enfants ou du personnel sont également strictement proscrits.

Aucune insolence ne sera tolérée.

Nutrition

En principe, tous les enfants doivent goûter aux plats proposés, conformément au projet éducatif (éveil des enfants au goût) dans un souci purement nutritionnel, mais on n'oblige pas systématiquement les enfants à goûter les plats qu'ils n'aiment pas et qui sont connus du personnel de la cantine.

L'enfant qui refuse de manger doit rester à table en même temps que son groupe.

Le personnel évalue la situation d'un enfant qui refuse de manger : fréquence, motivation et informe les parents de ce dernier.

Les parents qui souhaitent que leurs enfants ne consomment pas certains aliments pourront le préciser sur le dossier d'inscription.

Pour les enfants souffrants d'intolérances, un repas complet devra être fourni par les parents dans une glacière marquée à son nom.

Socialisation

Les plus petits mangent à des tables séparées et adaptées à leur âge.

Le personnel pourra être amené à rapprocher frère et sœur à la même table.

Si un problème surgit, les parents seront immédiatement informés.

Dans le cadre d'un projet pédagogique et en assurant leur totale sécurité, les enfants pourront être sollicités pour participer au rangement.

Si un enfant perturbe les règles de vie de la cantine :

1 - il sera exclu du groupe et prendra son repas à part, sur une table. Les parents de l'enfant concerné seront prévenus par le biais d'un avertissement.

2 - En cas de récurrence, une exclusion temporaire sera prononcée.

3 - Cette exclusion peut devenir définitive si l'enfant persiste dans son comportement.

TAP

Dans le cadre des TAP, la commune propose gratuitement, à l'ensemble des enfants inscrits en préélémentaire (maternelle) et élémentaire (primaire) des activités sportives, culturelles, artistiques et citoyennes.

Ces projets d'animation se dérouleront les lundis, mardis et jeudis, de 16h15 à 17h15, sur des cycles définis, à savoir entre deux vacances scolaires.

Cette année 2015-2016, les cycles seront les suivants :

1er cycle : du mardi 8 septembre au jeudi 15 octobre 2015 (6 séances)

2ème cycle : du lundi 2 novembre au jeudi 17 décembre (7 séances)

3ème cycle : du lundi 4 janvier au jeudi 11 février (6 séances)

4ème cycle : du lundi 29 février au jeudi 14 avril (7 séances et 6 pour le lundi)

5ème cycle : du lundi 2 mai au jeudi 2 juillet (9 séances et 8 pour le lundi et le jeudi)

ENGAGEMENT

Ces activités TAP s'inscrivent dans des projets d'animation, il convient d'y participer du début à la fin. Ainsi, les parents s'engagent à ce que leur enfant suive l'activité choisie, de façon assidue, sur la totalité du cycle (pas de possibilité de changement d'activité en cours de cycle).

Dans cette même logique, il est à noter que tout enfant non inscrit ne pourra intégrer les TAP en cours de cycle et sera donc sous la responsabilité de sa famille dès 16h15.

A l'issue de la prise en charge TAP, 17h15, l'enfant sera confié à la personne habilitée. En cas de retard de la famille, dès 17h20, l'enfant sera automatiquement accompagné par le personnel jusqu'à l'accueil périscolaire (service payant) à l'école publique maternelle, rue Razimbaud.

Seuls les enfants y ayant été autorisés pourront quitter le lieu de l'activité, non accompagnés.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR INSCRIPTION ALP

L'enfant

Nom.....

Prénom.....

Date de naissance Ecole..... Classe.....

Responsable de l'enfant

Père	Mère (entourez)	Tuteur	Père	Mère (entourez)	Tuteur
Nom.....	Nom.....	Nom.....	Nom.....	Nom.....	Nom.....
Prénom.....	Prénom.....	Prénom.....	Prénom.....	Prénom.....	Prénom.....
Email.....	Email.....	Email.....	Email.....	Email.....	Email.....
Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe	Fixe
Portable.....	Portable.....	Portable.....	Portable.....	Portable.....	Portable.....
Pro.....	Pro.....	Pro.....	Pro.....	Pro.....	Pro.....
Profession.....	Profession.....	Profession.....	Profession.....	Profession.....	Profession.....
Adresse postale :	Adresse postale :	Adresse postale :	Adresse postale :	Adresse postale :	Adresse postale :

Autorisation de sortie (entourez)

J'autorise

Je n'autorise pas

Mon enfant à rentrer seul après les TAP.

Autres responsables de l'enfant autorisés à venir le récupérer

Nom et Prénom	Qualité	Téléphone

Médecin traitant

Nom : Adresse :

.....
Téléphone :

Autorisation de droit à l'image (entourez)

J'autorise

Je n'autorise pas

Les prises de photos/vidéos et leur diffusion sous toutes formes à des fins représentatives des activités de l'ALP.

Renseignements administratifs :

Numéros de sécurité sociale :

Numéro allocataire CAF:

Régime de protection sociale :

- Général ou fonctionnaire
- Agricole
- Autres (caisse maritime, EDF-GDF, SNCF, RATP, ...) précisez.....

Nom et adresse de l'assurance extra scolaire :

Numéro de contrat :

Régimes particuliers (entourez)

Repas sans porc

Repas sans viande

Je soussigné,.....responsable
légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

A..... Le..... Signature(s)

PLANNING DES PROJETS D'ANIMATION T.A.P : « Le TOP des T.A.P »

Premier cycle : du mardi 9 septembre au jeudi 15 octobre 2015

Nom :

Prénom :

Classe :

Il est impératif de choisir, au minimum, deux activités par jour et de les numéroter par ordre de préférence.

Cette inscription est à remettre au plus tard: **Vendredi 11 septembre** dans la boîte aux lettres TAP, 17 rue Jules Ferry.
En cas de non respect de ces consignes, l'enfant sera automatiquement placé dans les ateliers sur lesquels il restera de la place.

	<u>LUNDI</u>		<u>MARDI</u>		<u>JEUDI</u>	
	Ateliers	Préférences	Ateliers	Préférences	Ateliers	Préférences
Petite section à Grande section	Les p'tits cuistot		Poterie		Chants dansés	
	Rêve et paresse		Rêve et paresse		Rêve et Paresse	
Grande section à CM2	Judo		Badminton		The Voice	
	Zumba		Pétanque		Football	
	Miam ' Pâtissez		Jardin'land		Tricoti tricotons	
	Parle à ma main		Maquette		Echec	
	Créa bijoux		Reporter photo		Poterie	
	Maquillage		Cerf volant		Hip Hop	
	Jeux de cour		Tous en route à St Jean de Fos		Déco & T.A.P	

Description des Ateliers T.A.P

« **Judo** » : Initiation à la pratique et à ses valeurs fondamentales: l'amitié, le courage, la sincérité, l'honneur, la modestie, le respect et le contrôle de soi.

« **Zumba** » : Viens bouger sur des rythmes latinos et apprends des chorégraphies tout en t'amusant !

« **Miam' Pâtissez** » : 1, 2, 3 Pâtissez, viens réaliser et déguster des recettes gourmandes !!

« **Parle à ma main** » : Initiation à la langue des signes.

« **Créa' Bijoux** » : Viens créer des bijoux, pour toi, pour offrir et surtout pour te faire plaisir !

« **Maquillage** » : Tattoo, coiffure, mise en beauté.... ce que vous avez préféré rien que pour vous !!

« **Jeux de cours** » : Parcours de billes, élastiques, cordes à sauter, osselets, béret ... récréation assurée !

« **Badminton** » : Servir ou recevoir, venez faire planer les petits volants!

« **Pétanque** » : Initiation à la pétanque avec l'association locale la Courgoule.

« **Jardin'land** » : Viens fleurir des idées !

« **Maquette** » : Réinvente le village de Saint Jean de Fos en miniature !

« **Reporter photos** » : Viens mener l'enquête sur le chemin du grain de raisin en partenariat avec la Cave coopérative du village.

« **Cerf-volant** » : Viens découvrir le monde des cerfs volants et créer le tien avec les ateliers TELLKAILE.

« **Tous en route à St Jean de Fos** » : Ateliers ludiques de sensibilisation routière.

« **The Voice** » : Viens jouer la star et chanter tes chansons préférées.

« **Football** » : Tu ne pouvais pas y échapper pour le TOP des TAP le foot est de la partie !

« **Tricoti tricotons** » : Découverte du tricot et des tricotins.

« **Echec** » : Découverte des échecs, ateliers adressés aux débutants.

« **Poterie** » : Avec l'association des potiers du village, viens réaliser des œuvres libres au fil de tes envies.

« **Hip Hop** » : Apprends les bases du hip hop en chorégraphie !

« **Déco & T.A.P** » : Viens décorer et nommer les salles utiliser pour les T.A.P.